

Dernière mise à jour : 29/09/2020

COMPLEMENT A L'ARTICLE 8.3 DU RAS – REGULATION DU NOMBRE DE JOUEURS FORMES LOCALEMENT DANS LE CADRE DE LA COVID-

19

Compte tenu de la situation sanitaire en France et des risques de contamination à la COVID-19 au sein d'une équipe, la FFHG a tenu à prendre des mesures relatives au nombre de joueurs maximum sur la feuille de match ainsi qu'au nombre de joueurs formés localement à inscrire sur la feuille de match.

Les dispositions de l'article 8.3 du RAS sont complétées par les dispositions suivantes :

« Dans l'hypothèse où un ou plusieurs joueur(s) formé(s) localement serai(en)t indisponible(s) pour participer à un match officiel et ce en raison d'un test positif à la COVID-19 ou parce qu'il présente des symptômes laissant penser qu'il est atteint de la COVID-19, le nombre minimum de joueurs formés localement à inscrire sur la feuille de match est diminué à hauteur du nombre de joueurs formés localement indisponibles pour le match concerné. Il en va de même pour le nombre de joueurs maximum à inscrire sur la feuille de match.

Exemple: Deux joueurs formés localement d'un club de SLM sont testés positifs à la COVID-19.

Deux options se présentent alors au club :

- Option 1 : le nombre de joueurs qualifiés dans son club lui permet malgré tout de respecter les critères fixés par l'article 8.3 du RAS. Dans ce cas-là, aucun changement.
- Option 2 : le nombre de joueurs qualifiés dans son club ne lui permet pas de respecter les critères fixés par l'article 8.3 du RAS. Il peut alors inscrire 8 joueurs formés localement sur la feuille de match, au lieu de 10. Dans ce cas, le nombre de joueurs maximum à inscrire sur la feuille de match sera de 18 et non plus de 20.

Tél: +33(0) 185 76 49 49

Fax: +33(0) 185 76 49 29

A noter que les dispositions relatives à la division 3 restent inchangées. »

Rappel des dispositions actuelles de l'article 8.3 du RAS

Pour participer aux matchs de championnats ou de coupe, toute équipe séniore doit inscrire sur la feuille de match le nombre de joueurs formés localement minimum suivant :

	Nombre de joueurs maximum sur la feuille de match	Nombre de JFL minimum sur la feuille de match / Division 3 : nombre de joueurs non formés localement maximum sur la feuille de match
SYNERGLACE LIGUE MAGNUS		
2020/2021	20	10 dont au moins
		1 gardien de but
DIVISION 1		
2020/2021	20	11 dont au moins
		1 gardien de but
DIVISION 2		
2020/2021	20	13 dont au moins
		1 gardien de but
DIVISION 3		
2020/2021	22	3 joueurs non formés localement maximum et au moins 1 gardien de but formé localement

Toute violation de cette obligation est passible de sanctions prévues à l'Annexe AS 1 - Infraction 1.

Tél: +33(0) 185 76 49 49

Fax: +33(0) 185 76 49 29